

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 35

Artikel: Ancien style et orthographe
Autor: P.F.P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181949>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nouvelles. Il fut un temps, quand les postes étaient encore négligées en Suisse, quand le service se faisait lentement et à plusieurs jours d'intervalle, où le docteur Miéville avait son courrier particulier, qui allait à franc étrier chercher les dépêches à Pontarlier et qui les rapportait de même, à la barbe de la messagerie embourbée. Quelle fièvre, quelle anxiété, quand on attendait une pièce ou un fait important, une victoire des Grecs, un bulletin de la guerre d'Espagne, un discours du trône sur-tout !

Une fois, un de ceux-ci donna lieu à une singulière aventure, et qui piqua au vif le docteur Miéville.

Un journal qui s'était établi depuis peu à Lausanne, en opposition avec la *Gazette*, n'avait pu se procurer, par voie extraordinaire, certain discours d'ouverture des chambres prononcé par Louis XVIII, et que l'Europe attendait avec une indicible impatience. La *Gazette de Lausanne* avait reçu le précieux document par son postillon particulier.

Dans ce temps, les journaux vaudois étaient censurés ; les éditeurs devaient porter les épreuves au landamann du canton, qui y jetait un coup d'œil. Il s'était établi un mode de vivre entre le magistrat et le rédacteur. Les épreuves étaient déposées par un apprenti de l'imprimerie dans un endroit désigné de la cuisine, où il allait les reprendre une ou deux heures après. Or, ce jour-là, le discours du trône était déposé à l'endroit ordinaire. Sur ces entrefaites, l'homme de la feuille rivale arrive, l'oreille basse, avec son épreuve veuve du discours royal.

O surprise ! il trouve en place les épreuves de la *Gazette* ; il les parcourt rapidement, et le discours du trône s'offre à lui en traits de feu. Il ne peut résister à son émotion ; il emporte les épreuves du confrère, copie à la hâte le discours, et le remet en place dix minutes après. Le soir, les deux journaux paraissent sans que l'un ait rien à envier à l'autre. On conçoit l'ébahissement et l'indignation des gens de la *Gazette*.

Le docteur Miéville prêterait les vues larges et d'ensemble aux vétilles. Il détestait les petites querelles d'amour-propre, les disputes de clochers, les mesquines et vulgaires ambitions. Arrivait-on vers lui tout échauffé par quelque incident de politique cantonale, exaspéré par quelque échec électoral, il commençait par vous dire, avec un imperturbable sérieux :

— *Que pensez-vous des affaires du Portugal ?*

Ou bien :

— *Croyez-vous Abd-el-Kader à bout de ressources ?*

C'était une manière de vous faire sentir que des choses qui vous émouvaient à un si haut degré n'avaient pour lui qu'une importance secondaire et qu'il y avait autre chose dans le monde.

De même, une révolution de plus ou de moins ne l'affectait que médiocrement.

Quand arriva celle de 1845, il venait d'achever

son journal et ne pouvait plus disposer que de deux lignes. Il dicta gravement :

Une révolution vient de s'accomplir à Lausanne. Du reste, tout est tranquille.

Dès 1822, Miéville avait vendu son journal à la famille Vincent, qui l'imprimait depuis sa fondation. Il s'était réservé la rédaction et un traitement de 2,000 francs anciens, sa vie durant.

Ce traité fut fidèlement exécuté.

La cécité ayant atteint Miéville à peu près à la même époque, il se confina absolument et ne songea qu'à son journal.

Les exagérations lui étant toujours odieuses ; il combattit avec la même tenacité l'*ultramontanisme*, l'exaltation religieuse dans les deux cultes et la persécution officielle en matière de conscience.

Miéville avait une carrière de journaliste de soixante-cinq années. Il est mort rédacteur en chef de la *Gazette*, et, jusqu'à la dernière quinzaine de sa vie, il se faisait lire attentivement toutes les épreuves. — Miéville était né en 1766.

Ancien style et orthographe.

Du 26 d'aoust 1590.

A la requeste tres instante de maistre Pierre Combillion (non bourgeois), fidelle anonciateur du saint Evangile de Dieu, à Payerne, tenant la place de diacre, mes Honores Seigneurs ont receu lung de ses enffans a pension pour estudier, es bonnes et saintes Lettres, sous le benefice et pension de 15 escuz a 5 florins piece par an pour le commencement. En intention et esperance qu'il continuera sa vocation au millieu de nous, sans sastraindre à perpétuite, ni terme designe ains tandis qu'il plaira a la seigneurie, et que lon verra proffiter lenffant.

Du 26 may 1592.

Daniel T...., fils de feu Sansoz T.... est mys à la penssion de 100 florins par an, pour poursuyvre aux estudes, avoyr entendu la relation du maistre descholle, et bonne esperance qu'il en ha, et pour assurance qu'il poursuyvra ses dites estudes, sa mere a fiancé (cautionné).

Du 30 may 1592.

La penssion du fils de feu Monsieur Combillion qu'estoit par an de 75 florins est augmentee de 25 florins, le tout pour tant de temps qu'il playra.

P. F. Pd.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

AU MAGASIN MONNET, PLACE St-LAURENT

CARTE CELESTE AVEC HORIZON MOBILE

indiquant, au moyen d'un mécanisme très simple, l'état du ciel pour chaque heure de la journée. — Prix fr. 4

LAUSANNE. — IMP. HOWARD-DELSILE.